Programme

08:30 **Accueil**

09:00 **Mots de bienvenue**

Viviane Guerdan,
présidente ASA-Handicap mental, Genève

09:10 **La Charte mir'arts. Etat des travaux**

Dominique Pont et Michèle Ortiz,
membres de la commission mir'arts

09:20 **La reconnaissance de l'artiste handicapé. Enjeux éthiques**

Prof. Jean-François Malherbe,
philosophe et écrivain.

Pour que l'artiste en situation de handicap soit reconnu, il faut avoir préalablement défini le cadre dans lequel il va pouvoir exercer son art. En effet, un certain nombre de conditions doivent être mises en place par l'environnement institutionnel pour protéger l'artiste dans l'exercice de son autonomie. Comment initier l'autonomie et la libre expression artistique de la personne avec une déficience intellectuelle, comment l'encourager à prendre le risque d'exposer sa vulnérabilité face à d'éventuelles forces qui pourraient être tentées d'en abuser? Il s'agit tout à la fois d'encadrer et d'émanciper en se fondant sur des valeurs de référence auxquelles se reporter en cas d'indécision.

10:15 **Les artistes handicapés et le droit**

Andreas Rieder,
directeur du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH, Berne

L'art est extraordinaire et dans un certain sens, le handicap l'est aussi. Est-ce que le droit représente cette double particularité de manière correcte? Cette question est soulevée par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. La question se pose dans les domaines du droit relatifs à l'art ainsi qu'au handicap. Il faudra trouver des solutions à la fois différenciées et réalisables.

10:45 *Pause*

11:15 **Le cercle vertueux**

Table ronde animée par Teresa Maranzano,
chargée de projet mir'arts.

Avec: Pierre Coucourde, *Directeur Général de la Fondation Clair Bois, Genève;* Philippe Grand, *parent de Muriel;* Christian Jelk, *artiste, architecte, président de Visarte Vaud;* Frédéric Vuissoz, *Chef d'office, Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), Lausanne.*

Et la participation des artistes Alexandre Baumgartner, Gilles Eichhorn, Dominique Gay, Stéphanie Dorestant-Rauber *(Fanny-Fauve).*

13:00 – 14:15 *Repas*

14:30 **Entre désirs et réalités**

Ateliers de travail permettant de croiser les regards et les idées des participants pour interroger les désirs des uns et des autres et questionner la réalité vécue en lien avec les problématiques soulevées par les divers intervenants de la matinée. Animation par les membres de la commission mir'arts.

16:00 **Synthèse et perspectives**

Restitution du travail en ateliers.
Discutant: Mathieu Menghini,
historien et praticien de l'action culturelle (Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, HES-SO)

17:00 *Clôture de la journée et verrée*

5 JUIN 2014
8H30 – 17H00

COLLOQUE MIR'ARTS

La reconnaissance de l'artiste en situation de handicap: rôles et responsabilités dans la création d'un cercle vertueux

HEP VAUD - AULA 313
AVENUE DES BAINS 21
LAUSANNE

Depuis 2008, **mir'arts** poursuit une mission de valorisation des pratiques artistiques des personnes handicapées en agissant comme une interface auprès des promoteurs, des acteurs culturels, des responsables politiques, du public. Son action s'inscrit dans l'évolution de notre société actuelle qui vise l'inclusion, et oblige à réfléchir aux conditions qui permettent aux personnes handicapées de s'engager dans un véritable parcours artistique lorsqu'elles le souhaitent et d'être reconnues en tant qu'artistes. Nombreux sont les enjeux, qu'ils soient éthiques, sociaux, politiques ou juridiques auxquels une personne handicapée et son entourage sont confrontés ; ils demandent à être analysés pour ouvrir sur des réponses susceptibles de respecter les droits et intérêts de tous.

Contexte

La politique culturelle fédérale, aussi bien que celle exprimée par les cantons et les villes, œuvre pour garantir à la personne handicapée une égalité de chance dans la participation à la vie artistique et culturelle, conformément à l' article 30 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : « Les Etats Parties prennent toutes mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société » (alinéa 2). Par ailleurs, de multiples exemples nous montrent que le monde de l'art s'ouvre progressivement aux artistes, lesquels, en raison de leur handicap, n'ont pas suivi un parcours de formation conventionnel.

Problématique et questions

Néanmoins, certaines résistances entravent la reconnaissance des artistes handicapés. En effet, si ce processus de reconnaissance implique la société au sens large, l'entourage de l'artiste concerné a un rôle déterminant à jouer : la famille, les proches, les représentants légaux, les professionnels qui l'accompagnent dans son travail, les directions des institutions ont-ils la possibilité d'être toujours à l'écoute de cette revendication ? De quels moyens se dotent-ils pour aider les artistes à développer leur potentiel créatif ? Ensuite, l'artiste en situation de handicap est confronté au danger de voir sa rente d'invalidité ou les prestations dont il bénéficie compromises par les gains occasionnels dérivés de sa pratique artistique. Comment y remédier ?
Pour finir, comment prévenir et contrer toute forme d'abus et de manipulation lorsqu'un artiste avec une déficience intellectuelle entre dans un système, comme celui de l'art contemporain, dont il ne maîtrise pas les codes ?

But du colloque

Contrairement aux idées reçues relatives au génie, au talent et à la vocation, pour devenir artiste il faut travailler avec constance et détermination dans un contexte adéquat, et être soutenu par un système complexe de relations : la reconnaissance artistique passe autant par son propre entourage que par la société et les acteurs du monde de l'art.
Le but de ce colloque est de cerner les rôles et les responsabilités des personnes et des institutions, lesquelles, grâce aux actions menées et aux moyens déployés, peuvent contribuer à la construction sociale de l'artiste en situation de handicap. A travers un mécanisme de cause à effet, un cercle vertueux produirait ainsi une reconnaissance de ces artistes, leur permettant d'apporter une réelle contribution à notre vie sociale et culturelle.

La commission mir'arts

Dominique Pont	*Responsable de la commission mir'arts ; Responsable du Service Animation. Institution L'Espérance, Etoy*
Teresa Maranzano	*Chargée de projet mir'arts. Association ASA - Handicap mental, Genève*
Viviane Guerdan	*Présidente de l'association ASA - Handicap mental, Genève ; Professeure formatrice émérite. HEP/Vaud, Lausanne*
Véronique Nemeth	*Animatrice au Centre de Loisirs. Institution lausannoise de la Fondation Eben-Hézer*
Laurence Cotting	*Artiste animatrice. Association CREAHM Fribourg*
Olga Kamienik	*Artiste enseignante. Atelier d'arts plastiques du Foyer Clair Bois-Pinchat, Fondation Clair Bois, Vessy*
Uma Arnese Pozzi	*Directrice artistique. Association Dansehabile, Genève*
Michèle Ortiz	*Chargée de communication. Fondation Ensemble, Genève*
Myriam Valet	*Médiatrice culturelle. Solidarité-Handicap mental, Lausanne*

Direction et organisation
Association ASA - Handicap mental et la commission mir'arts

Modalité d'inscription
Formulaire à télécharger des sites : www.asa-handicap-mental.ch – www.mirarts.ch
Ou à envoyer par courrier à l'adresse suivante :
ASA-Handicap mental, Ch. Louis-Hubert 2, 1213 Petit-Lancy

Finance d'inscription

Personnes en situation de handicap	Gratuit
Etudiants, Chômeurs, AVS	CHF 20.00
Membres ASA – Handicap mental	CHF 40.00
Non-membres	CHF 60.00
Repas	CHF 20.00

Une attestation de présence est délivrée aux participants

Ce Colloque s'adresse aux artistes, aux familles et aux professionnels qui les accompagnent dans leurs pratiques, aux directeurs d'institutions, aux responsables des politiques sociales, et à toute personne souhaitant s'engager avec nous dans la reconnaissance des artistes en situation de handicap.

Contacts
Teresa Maranzano, Chargée de projet mir'arts
Tél. 022 792.48.65 – Mob. 077 429.58.73
teresa.maranzano@mirarts.ch

mir'arts

ASA Handicap mental
Association d'aide aux personnes avec un handicap mental